

AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
POUR
L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Entre

La commune de Saint-Just-Saint-Rambert, représentée par son maire, Monsieur Olivier JOLY, dûment autorisé à cet effet par délibération n° _____ du _____, ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,
Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 22 janvier 2019 et l'avenant n°1 en date du 25 mars 2024.

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

Objet de l'avenant n°2 :

Article 1 : L'annexe 1 référencée à l'article 1 de l'avenant n° 1 et relatif au service mis à disposition de l'article 3 de la convention est remplacée :

En 2024 et 2025, sur le territoire de Loire Forez, des voies communales ont été créés ou revêtues, des voies privées de lotissement ont été classées dans le domaine public communal. Par application de l'intérêt communautaire en matière de voirie, ces voies supplémentaires ont donc été transférées à Loire Forez agglomération. D'autres voies ont été remunicipalisées car déclassées du domaine public ou originellement transférées par erreur.

La commune étant concernée par un ou plusieurs transferts de voies, le périmètre d'intervention pour l'entretien des voies communautaires situées sur son territoire évolue donc à compter de 2025. Ainsi, il convient de remplacer l'annexe n° 1 de l'avenant n° 1

Article 2 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à, le

Pour la commune de
Saint-Just-Saint-Rambert

Pour Loire Forez agglomération

Le maire
Olivier JOLY

Annexe 1

DEFINITION DU BESOIN OPTIMUM DE FONCTIONNEMENT DE SAINT JUST SAINT RAMBERT

122 337 mètres de voies transférées

Actualisation 2025

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique	
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	1 712,72 €	1 agent20€/h+1véhicule équipé15€/h		1 passage à 30km/h/ mois sur les voies+ coef maj/com	1 712,72 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre $Xt*((20*2)+15)*3,5$	7 700,00 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ t d'enrobé froid	5 440,00 €	40T d'enrobé froid	13 140,00 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatic	20 000,00 €	xkm de plutôt bon/5 ans Soit 20T de PATA	20 000,00 €
Pontage de Fissures	Colmatage de fissures sur la bande de roulement			14 000,00 €	2000 m/an	14 000,00 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan	17 948,26 €	1 agent, 1 tracteur, 1 épareuse		2 PASSAGES/an	17 948,26 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan		2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne	13 110,00 €	21 850 Mètres de fossés 4/ans	13 110,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	5 145,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	5 145,00 €	960 Eléments de signa 224 STOP ET 37 CLP/10ans autres /20ans	10 290,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan	1 000,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	11 048,00 €	224 STOP ET 37 CLP+PP+Ralentisseurs/5ans + 21km	12 048,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	2Visites/an + réparations			1 700,00 €		1 700,00 €
L'élagage des arbres d'alignement	Voir plan	1 470,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté		(70 arbresX63€)/ 3 années	1 470,00 €
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	4 200,00 €	1agent+1Véhicule équipé 3h/OA/an		40 OA	4 200,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nétoyage, création et réparation	10 000,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocureur pour l'entretien	20 736,37 €	1570 Hydrocurage de ouvrages/an+25 réparations MBC+ 20 réparations en régie	30 736,37 €
Rédaction des permissions de voirie	Les visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	16 000,00 €	800/anX20€(1h agent de terrain+1/4h agent administratif)			16 000,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, délignement, purges, busage de fossé etc...)		20 000,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+fourniture	5 517,60 €		25 517,60 €
		85 175,98 €		96 696,97 €		181 872,95 €

Cout de Fonctionnement /m	1,49 €
---------------------------	--------